



COMMUNE DE BOUVIÈRES

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024

La réunion a débuté à 20 h sous la présidence de Philippe REYNAUD, Maire.

Etaient présents : Philippe REYNAUD, Jean-Marc GRANCONATO, Paul-Henri BARBEROUSSE, Pieter LE CLERCQ, Romain MAGAND, Damian PATUREL, Jean-Noël PETITJEAN, Alexandrine VILLALONGA-BONNET

Pouvoirs : Sandra GOVIN par Pieter LE CLERCQ

Etaient absents : Damien BOMPARD

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il souhaite une très bonne année à tous les conseillers et félicite Damian PATUREL pour la naissance de son fils Louis.

Monsieur Jean-Noël PETITJEAN est désigné comme secrétaire de séance.

Il est ensuite procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

- 1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023
- 2°) Décisions du Maire
- 3°) CCDB : PLUI
- 4°) Budgets : délibération pour dépenses d'investissement avant le vote du budget
- 5°) Bâtiment Paturel : demande de subvention pour travaux et acquisition
- 6°) Voirie communale : demande de subvention pour le chemin des Sauzets et choix des travaux pour 2024
- 7°) Multiservices : travaux et difficultés
- 8°) Maison Brun : remise en location
- 9°) Questions diverses et informations

1°) Approbation du procès-verbal

Sandra Govin demande s'il est possible d'avoir plus de détails concernant la finalisation de la passerelle.

Réponse : Thibaud Schneider attend que soit finalisé l'accès pour finir la rampe.

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

2°) Décisions du Maire prises dans le cadre des délégations du conseil municipal

DE022023 du 08/12/23 : virement de crédit (Investissement)

2132 Bâtiment privés – 481

231 Immo en cours + 481

DE032023 du 18/12/2023 : Création régie de recette du camping de Bouvières avec compte DFT

DE042023 du 22/12/2023 : virement de crédit de chapitre à chapitre en investissement

2132 – Bâtiments privés - 360

231 – Immo en cours + 360

3°) Modification des statuts de la CCDB - Compétence PLUI -

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que par délibération n°65/2023 du 14 décembre 2023, notifié le 18 décembre 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux a approuvé la modification de ses statuts et plus précisément son article 1.2 relatif au transfert de compétence PLUI (Plan Local d'urbanisme Intercommunal).

Les assemblées délibérantes des communes doivent à leur tour se prononcer sur ces modifications statutaires. Les conditions de majorité requises, sont celles fixées par l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales telles que précisées par l'article 136-II de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (Loi ALUR).

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts.

Délibération n° DE_2024_001

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **N'APPROUVE PAS** la modification des statuts de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux – tel qu'annexés à la présente délibération.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier la présente décision à Madame la Présidente de la CCDB

Vote : 8 contre - 1 abstention

4°) Budget : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget - DE 2024 002

Le Maire rappelle qu'en application de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, avant le vote du budget, l'exécutif est en droit de :

- Mettre en recouvrement les recettes de fonctionnement et d'investissement,
- D'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget précédent,
- De mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

Et sur autorisation de l'organe délibérant :

- D'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette (non compris les reports et les restes à réaliser).

Afin de permettre d'engager de nouvelles dépenses d'investissement, Le Maire propose que le Conseil municipal l'autorise à engager, liquider et mandater, à partir du 01/01/2024, des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts aux budgets de l'année 2023.

Cette proposition s'appliquerait au Budget Général et aux Budgets Annexes.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers présents :

- **ACCEPTÉ** cette proposition ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces utiles à cette décision.

Adopté à l'unanimité

5°) Bâtiment Paternel : demande de subvention

Le Maire informe le conseil municipal que la signature de l'acte d'acquisition du Bâtiment Paternel a eu lieu le 15 décembre 2023. La commune est donc désormais propriétaire du bâtiment qui va devenir le local technique de la mairie : atelier, garage pour le véhicule et stockage du matériel communal et associatif.

Il est cependant nécessaire de réaliser quelques travaux pour améliorer l'accès et le remettre en service :

- Agrandissement des ouvertures et remplacement des portes
- Création d'un accès dans la cour de l'école par l'arrière du bâtiment
- Rénovation et mise en sécurité du réseau électrique

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 26 772.57 € HT.

L'acquisition ayant eu lieu il y a moins de 6 mois, la valeur du bâtiment, à hauteur de 106 000 €, peut être intégrée au plan de financement.

Sandra Govin demande un décalage de cette délibération.

Le maire répond que ce n'est pas possible car la demande de subvention doit être réalisée dans les 6 mois qui suivent l'achat du bien.

Pieter souhaite qu'il soit discuté des travaux. Le maire précise qu'après accord de la subvention, le conseil pourra discuter sur les travaux à réaliser en priorité.

Délibération n° DE_2024_003

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la réalisation des travaux d'aménagement du bâtiment,

Charge le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Drôme , y compris l'acquisition du bâtiment

Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Vote : 8 pour - 1 abstention

6°) Travaux de voirie : Réfection du Chemin des sauzets - DE 2024 004

Le Maire informe que le Département de la Drôme peut subventionner, une fois par mandat, la réfection d'un chemin revêtu dans sa globalité.

Il propose de refaire l'intégralité de la voie communale " chemin des Sauzets" d'une longueur de 955 m et présente un devis d'un montant de 44 640 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ la proposition du Maire de réaliser la réfection complète du chemin des Sauzets

SOLLICITE une Subvention auprès du Conseil Départemental de la Drôme

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

7°) Multiservic es

Lors du dernier conseil, il avait été évoqué les demandes des gérants du multiservices pour certains travaux.

Le Maire donne lecture d'un mail en date du 12 janvier 2024 dans lequel les gérants demandent une exonération de loyers et également une aide financière car ils sont en difficulté.

D'après les conseillers, la solution ne vient pas du montant du loyer qui est de 275 € HT, montant identique depuis 2005. Le commerce en milieu rural c'est difficile et il faut savoir se remettre en question.

Le conseil refuse d'accorder une aide financière car il s'agit d'une entreprise privée.

Par contre, le maire va demander l'établissement de devis pour les travaux et le conseil décidera ce qu'il devra être fait ou pas.

8°) Logement maison Brun

Le logement est libre depuis septembre et il avait été décidé d'attendre le recrutement d'un agent en janvier.

Considérant qu'il n'y a aucune candidature, le conseil décide de remettre en location la maison Brun.

9°) Questions diverses et informations

- Information de Monsieur le Maire
 - camping : élagage des arbres pour un montant de 2240 €
 - nettoyage des fossés et broyage des végétaux. Un entrepreneur nous propose une intervention à 75€/H, les travaux à réaliser demande environ 60H
 - RD 70 côté Nyons : travaux prévus d'enfouissement des lignes
 - Eglise : Le maire a demandé à Romain MAGAND d'établir un devis pour refaire le garde-corps de l'escalier.

- Il faut prévoir de réunir la commission du marché pour fixer les dates 2024

- Prévoir également une réunion pour la commission pour les chemins de randonnée.

- Manifestations qui traverseront Bouvières :
 - le 7 mars le Paris – Nice
 - le 17 mars la Corima
 - le 11 mars Londres Cannes
 - le 8 août Coline Serreau et son ensemble choral se produiront à l'église de Bouvières.

Observations diverses

Pieter LECLERCQ : pourrions-nous planter des arbres devant la Mairie ? et que devient le projet de rénovation de l'école ?

Le maire informe qu'il a notifié à l'architecte que la commune ne donnait pas suite au projet au vu du montant. Les plans et chiffrages pourront servir pour une rénovation décalée un peu dans le temps et pas de l'ampleur présentée par le bureau d'études.

Alexandrine VILLALONGA-BONNET : quand est-il du recrutement de l'employé municipal ? Réponse de Monsieur Maire : le recrutement est toujours en cours car nous avons reçu très peu de candidatures et aucune ne convenait.

La séance du conseil est levée à 22h30.

Le Maire
Philippe REYNAUD

Le secrétaire de séance
Jean-Noël PETITJEAN